

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240930-DCM_2024_09_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 30 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Cyrille GENEVRIER à Christine FELIX, Cyril RONZE à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Nathalie FERNANDEZ.

Délibération n°2024_09_03

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-2,

Vu les résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu la délibération n°2022_11_01 ayant pour objet l'installation d'une nouvelle conseillère municipale (Madame Marie-Laure JACQUEMOND),

Vu la délibération n°2023_11_02 ayant pour objet l'installation d'un nouveau conseiller municipal (Monsieur Christophe CAVE),

Vu la délibération n°2024_03_01 ayant pour objet l'installation d'une nouvelle conseillère municipale (Madame Nathalie CHARLES),

Vu la délibération n°2024_09_02 ayant pour objet l'installation d'un nouveau conseiller municipal (Monsieur Yves LE GRIEL),

Vu la délibération n°2024_03_02 du 14 mars 2024 relative à l'élection du Maire, Monsieur Christian SOULIER,

Vu la délibération n°2024_03_03 fixant le nombre d'adjoints au Maire à six,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints,

Considérant que Monsieur Jean-Paul FERRE, 5^{ème} adjoint au Maire a démissionné de son poste d'adjoint au maire,

Monsieur Christian SOULIER propose de maintenir le nombre des adjoints au maire de la commune à six.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à la majorité (20 voix pour et 7 abstentions) décide de maintenir le nombre d'adjoints au maire soit six postes.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 04 octobre 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 10.10.2024
Publié ou Notifié
le : 10.10.2024